

DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DU PROJET DE MAJORATION
DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—LA HAUSSE DU COÛT DE LA
VIE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La hausse de 1½ p. 100 du coût de la vie enregistrée le mois dernier est la hausse mensuelle la plus considérable depuis trois ans. Comme la taxe d'accise de 10c. le gallon s'applique au prix de gros de l'essence et que la hausse de \$1.50 du prix du baril de pétrole s'applique à la tête du puits, ce qui signifie que le consommateur devra payer probablement 18c. de plus le gallon d'essence, haussant le coût de la vie d'un autre 2 p. 100, le ministre reconsidérerait-il son projet d'imposer aux Canadiens cette hausse des prix?

M. l'Orateur: A l'ordre. En toute déférence, c'est la troisième fois qu'un député demande au ministre de reconsidérer ses propositions budgétaires. Sans doute vaudrait-il mieux passer à autre chose.

M. Orlikow: Le ministre nous dirait-il s'il entend faire quelque chose, sinon pour enrayer la hausse du coût de la vie, du moins pour la ralentir?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député ferait bien d'analyser les chiffres rendus publics ce matin. J'ai dit que les trois-cinquièmes de cette augmentation étaient directement attribuables au prix des aliments. Le prix des denrées alimentaires a monté de 3.3 p. 100, ce qui représente plus de six fois la hausse moyenne depuis le début de l'année, surtout en raison du renchérissement du bœuf, du porc, des fruits et légumes frais. L'indice des prix autres que ceux des denrées alimentaires s'est élevé de .08 p. 100, c'est-à-dire à peu près le taux des six derniers mois. Donc la hausse brusque annoncé ce matin est directement attribuable à la nourriture.

M. Orlikow: Le président du syndicat des exploitants des éleveurs du Manitoba a dit la semaine dernière que l'augmentation du prix du pétrole se manifesterait non seulement dans le prix de l'essence qu'utilisent les agriculteurs mais dans la hausse du prix des engrais et de tout ce dont les cultivateurs font usage pour produire les denrées alimentaires. Cela étant, la hausse des denrées alimentaires à laquelle le ministre a fait allusion sera encore plus brutale l'an prochain à moins que le ministre ne revienne sur sa proposition de faire augmenter le prix du pétrole. Je prie le ministre de prendre ces facteurs en considération.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député devrait se soucier d'une plus grande exactitude. En faisant passer le prix de base du pétrole de \$6.50 à \$8 le baril, nous arrivons à un prix qui n'est que les deux tiers du cours mondial. Il va sans dire, par ailleurs, que la taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence ne s'applique pas à la production agricole.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON SUGGÈRE LE PAIEMENT D'UN ESCOMPTE COMPENSÉ SUR
LE PRIX DU LAIT EN VUE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE
VIE DES FAMILLES MOINS BIEN NANTIES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Questions orales

Étant donné que tout le monde cherche des formules, y compris le gouvernement, en vue de combattre l'inflation et aider les familles à traverser cette période difficile, est-ce que le ministre serait disposé à recommander à ses collègues du Cabinet qu'un escompte de 10c. ou de 8c. le litre de lait soit accordé à la consommation de lait nature afin de permettre aux familles les plus nombreuses, qui consomment le plus de lait, de bénéficier d'une augmentation de revenu, sans que cela «passe» par les salaires, de façon à éviter une augmentation des prix, ce qui serait quand même profitable à ces familles?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la politique du gouvernement vise à favoriser l'augmentation du revenu des citoyens, soit par l'augmentation des salaires, soit par l'augmentation des paiements de transfert pour ceux dont les revenus sont faibles, plutôt que par l'assignation d'une série de subvention à des fins spécifiques.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que cette mesure avait été bien accueillie lorsqu'elle avait été établie en 1972 par le gouvernement, et que des instances nous sont faites encore aujourd'hui, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si de son côté il reçoit des organisations de consommateurs ou de producteurs des instances à cet effet?

M. Lalonde: J'ai reçu un certain nombre d'instances, monsieur le président, mais la réponse que je donne est la même que celle que j'ai donnée à l'honorable député, à savoir que nous sommes davantage intéressés à voir augmenter les revenus des personnes défavorisées en particulier qu'à donner des subventions à toute la population, y compris à ceux qui n'en ont pas besoin ou qui peuvent très bien payer le coût des services et des biens consommés.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RUMEURS CONTRADICTOIRES AU SUJET DE LA TENUE À
TORONTO DE LA CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LA
CRIMINOLOGIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question pour le premier ministre suppléant au sujet de la conférence de 1975 des Nations Unies sur la criminologie. Elle a trait à la déclaration que le premier ministre a faite ici à la Chambre le 4 juillet selon laquelle un ministre du gouvernement ontarien avait personnellement invité la conférence à Toronto, et aux paroles du premier ministre ici à la Chambre hier, et je cite: «... M. Grossman du gouvernement de l'Ontario a pris l'initiative d'inviter les membres de cette conférence à venir au Canada en premier lieu.» Le premier ministre suppléant nie-t-il qu'on a autorisé le solliciteur général du Canada, en janvier 1970, à être l'hôte de cette conférence de 1975, et qu'une invitation a été faite, au nom de la délégation canadienne lors de la conférence de 1970 des Nations Unies sur la criminologie qui s'est tenue en août, quelques mois après qu'on a eu, en janvier 1970, autorisé le solliciteur général du Canada à en être l'hôte?